

Publié le: 14-07-2008



Didier Billion, Directeur adjoint de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), *Le Monde Diplomatique*, Juin 2008. **Si l'on veut évaluer le moment présent des relations entre la Turquie et l'Union européenne, il convient de nettement distinguer les paramètres « techniques », inhérents à la complexité d'un tel processus, des facteurs plus strictement politiques qui viennent interférer dans le cours du dit processus, voire le perturber.**

Concernant le premier aspect, il s'agit pour la Turquie d'intégrer les quatre-vingt-dix mille pages de l'acquis communautaire dans son droit national. Tâche ardue que la partie turque avait probablement sous-estimée. Pour parvenir à cet objectif, trente-cinq chapitres devront graduellement être traités dans la quasi-totalité des domaines de compétence de l'Union. Depuis le 3 octobre 2005, date du début des pourparlers, six chapitres seulement ont été ouverts (science et recherche ; politique industrielle et entreprises ; statistique ; contrôle financier ; réseaux transeuropéens ; protection de la santé et du consommateur). À l'horizon de la fin 2008, il est possible que dix soient abordés au total. Les pourparlers butent sur plusieurs types d'obstacles, dont au moins deux singulièrement problématiques. Le premier date du mois de décembre 2006. À la suite du refus de la Turquie d'appliquer aux Chypriotes grecs le même statut qu'aux ressortissants d'autres États européens et, conséquemment, d'ouvrir ses ports et ses aéroports aux navires et avions chypriotes grecs, le Conseil européen décida, d'une part, de geler huit des trente-cinq chapitres d'adhésion et, d'autre part, qu'aucun des chapitres ouverts ne puisse être clos. Le second est lié aux inquiétudes qu'a fait naître l'élection de M. Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. Ce dernier, lors de sa campagne, outre son opposition à la perspective de l'intégration de la Turquie au sein de l'Union, avait menacé d'opposer son veto à toute ouverture de nouveaux chapitres de pourparlers. En réalité il n'en fit rien, précisant toutefois qu'il ne s'y opposerait pas à la condition que ces derniers soient compatibles avec ses deux visions possibles de l'avenir : soit l'intégration, soit une association qui prendrait la forme d'un partenariat privilégié. Ainsi il refuse, à ce jour, l'ouverture du chapitre sur la politique économique et monétaire, qui priverait, selon lui, que l'adhésion soit l'unique option. Ces obstacles posés par certains États européens - France, Autriche, Chypre... - expriment en réalité la crise existentielle de l'Union européenne, la perspective de l'adhésion de la Turquie renvoyant en réalité à la question du type d'union à construire. En d'autres termes, le cas de la Turquie cristallise de nombreuses questions, au nombre desquelles celles se rapportant à l'identité européenne, à ses valeurs et à ses frontières.

## Pour parler d'adhésion, où en est-on ?

---

L'axe central qui devrait orienter la réflexion et les décisions de l'Union concernant la Turquie est bien celui de la complémentarité. La question est alors de savoir si l'Union a réellement l'ambition d'exercer une influence politique sur les régions situées à sa périphérie. Si la construction de l'Union ne se fixe pas le projet, certes ambitieux, de peser sur l'échiquier des relations internationales, on peut alors douter de la validité dudit projet. Si, malgré l'ouverture des pourparlers d'adhésion, les facteurs de blocage seraient plus importants que les avancées entre les deux parties, la Turquie pourrait être amenée à renégocier les bases de ses relations avec l'Union et surtout serait poussée à une politique étrangère et de sécurité beaucoup plus autonome. Les nuisances d'une telle stratégie pourraient être considérables, en introduisant une marge supplémentaire d'imprévisibilité dans un jeu régional déjà très instable.

Refuser la perspective de l'intégration de la Turquie, c'est prendre le risque de la renvoyer à une politique de repli nationaliste à laquelle personne n'a intérêt. Pourtant, les rebuffades de l'Union ont induit en Turquie un réel désamour. Durant des années, toutes les études d'opinion indiquaient qu'environ 65 % à 70 % de la population turque était favorable à la perspective de l'adhésion. Nous ne sommes plus dans cette équation aujourd'hui : en 2006, il n'y avait plus que 54 % d'opinions ; en 2007, 40 %...

Inquiétant aussi : le fait que seulement 26 % des Turcs jugent crédible la perspective de l'adhésion. En outre, de nombreux démocrates pro-européens, maintenant leurs convictions et poursuivant leur objectif d'adhésion, expliquent en même temps qu'ils ne considèrent pas que leur pays parviendra un jour à s'intégrer au sein de l'Union à cause des obstacles récurrents qui lui seront opposés. D'après eux, et finalement, la route est peut-être plus importante que le but, et il faut donc poursuivre inlassablement le mouvement de réformes de toutes façons profitables à la société turque.

Toutefois, en dépit de l'amertume et du désarroi éprouvés face aux politiques européennes, une forte majorité de l'électorat s'est encore portée, lors des dernières élections, sur le parti qui semble vouloir maintenir un cours politique et économique pro-européen. Toutefois, si le Parti de la justice et du développement (AKP) marque aujourd'hui le pas pour relancer les réformes demandées par l'Union, ce n'est probablement pas le fruit du hasard. S'il considère que son électorat devient structurellement réticent à la perspective européenne, il n'ira pas à son encontre...

Cette émergence de l'euroscepticisme ne sera peut-être que conjoncturelle, mais elle est toutefois profondément indicative des dynamiques actuelles. Le projet européen, qui a été un fidèle identitaire très puissant, est en train de s'essouffler. Il convient donc que les dirigeants européens tiennent compte de ce paramètre et ne contribuent pas à ostraciser la Turquie. Il serait erroné d'avoir une vision linéaire et mécanique de l'avenir et d'envisager l'adhésion de la Turquie dans une Union qui ne se serait modifiée que quantitativement. Elle rentrera dans une structure communautaire qui sera qualitativement transformée, ce qui permet de considérer que nombre de dossiers sur lesquels butent les relations turco-communautaires aujourd'hui seront dépassés ou du moins posés dans des termes radicalement différents.